



Assemblée générale

Distr. générale
11 juillet 2001

Original: français

Cinquante-cinquième session

Point 48 de l'ordre du jour

La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti

Lettre datée du 29 juin 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration publiée le 28 juin 2001 par la présidence de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne, en appui aux efforts de l'Organisation des États américains en Haïti (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 48 de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent de la Suède
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Pierre **Schori**

Annexe à la lettre datée du 29 juin 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Suède auprès de l'Organisation de Nations Unies

[Original : anglais et français]

Déclaration publiée le 28 juin 2001 par la présidence de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne, en appui aux efforts de l'Organisation des États américains en Haïti

L'Union européenne accueille avec espoir les efforts déployés par l'Organisation des États américains (OEA) et par la CARICOM en vue de tenter de trouver une solution à la crise politique haïtienne, et notamment aux graves difficultés engendrées par les élections de l'année 2000. De même, l'Union européenne accueille avec satisfaction les signes d'ouverture au dialogue qui se sont faits jour entre les parties lors de la dernière visite du Secrétaire général de l'OEA en Haïti.

Rappelant le soutien qu'elle a toujours apporté aux actions de l'OEA en Haïti, l'Union européenne salue les pistes ouvertes par la trente et unième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA à San José le 5 juin 2001 (« Appui à la démocratie en Haïti »), qui visent à l'ouverture d'un processus graduel, dont le but est la recherche d'un accord politique entre les partis politiques haïtiens, sans exclusion, et qui puisse être entamé par la société civile haïtienne. Elle souligne cependant que de nombreuses questions à résoudre demeurent : sécurité des élections, observation des scrutins, financement des campagnes électorales, etc.

Ayant à l'esprit la misère et le désarroi du peuple haïtien, l'Union européenne invite instamment le Gouvernement haïtien, les partis politiques, la société civile, ainsi que d'autres instances pertinentes de la société haïtienne, à s'engager et à coopérer, dans un esprit de compromis et de normalisation politique, en vue d'explorer les nouvelles pistes précitées, dont la première étape est, d'ici au 1er juillet 2001, la constitution d'un conseil électoral provisoire crédible, indépendant et neutre. Le Conseil électoral provisoire devrait fixer, aussitôt que possible, la date des nouvelles élections législatives. L'Union européenne est en effet convaincue que la mise en place d'une telle instance serait de nature à permettre la relance du processus électoral nécessaire au dénouement de la crise politique et au renforcement de la démocratie en Haïti.

Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, Chypre, Malte et la Turquie, pays également associés, ainsi que l'Islande et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen, se rallient à cette déclaration.